



Assemblée générale

Soixante-dixième session

64^e séance plénière

Mardi 24 novembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M. Gumende (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Projets de résolution (A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de résolution l'un après l'autre, je voudrais rappeler aux membres qu'ils auront l'occasion d'expliquer leur vote avant et après la prise de décision sur ces quatre projets de résolution.

La représentante d'Israël a demandé la parole pour expliquer sa position avant le vote. Je voudrais lui rappeler que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Au cours des trois derniers mois, les citoyens israéliens ont été terrorisés quotidiennement. Des hommes, des femmes et des enfants sont attaqués dans tout Israël – dans les rues de Tel-Aviv, de Beersheba et de Jérusalem et dans les villes de tout le pays. Rien que la semaine dernière, les attaques terroristes lancées contre des Israéliens ont entraîné la mort de neuf personnes.

Deux d'entre elles ont été poignardées dans la rue alors qu'elles se rendaient à la synagogue pour l'office de l'après-midi, deux ont été tuées par balle tandis qu'elles allaient à un mariage et toutes ont été assassinées de sang froid alors qu'elles vaquaient à leurs occupations. Pourtant, en dépit de ces événements odieux, nous n'avons entendu aucune condamnation ferme de ces attentats perpétrés contre des Israéliens au cours de nos débats. L'Assemblée doit condamner le terrorisme sous toutes ses formes dans les termes les plus vigoureux et dire clairement que la terreur reste la terreur, quel que soit le lieu où elle se produit et quelles qu'en soient les victimes. Malheureusement, à l'Organisation des Nations Unies, c'est comme si de rien n'était. Une fois de plus, l'Assemblée s'apprête à voter sur un ensemble de projets de résolution qui ne servent que les intérêts de ceux qui préfèrent ignorer les faits.

Les six projets de résolution que nous examinons aujourd'hui au titre des points 37 et 38 de l'ordre du jour non seulement ne font rien pour promouvoir le dialogue ou renforcer la confiance, mais ont des incidences coûteuses sur le budget. Premièrement, ils ne tiennent pas compte de la récente montée du terrorisme ni du fait que les Israéliens sont la cible quotidienne d'attaques et d'assassinats. Ils passent également fort opportunément sous silence le Hamas, une organisation terroriste internationalement reconnue, qui continue d'opprimer son propre peuple à Gaza et de faire obstacle aux efforts déployés pour reconstruire Gaza en se servant des matériaux de construction destinés aux civils pour renforcer ses capacités de combat. Si

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-38837(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'Assemblée veut vraiment avoir un débat honnête sur la question du conflit israélo-palestinien, elle doit cesser de fermer les yeux sur les faits et exiger que les dirigeants palestiniens répondent aux questions suivantes. Pourquoi ne condamnent-ils pas les actes de terrorisme commis par des Palestiniens? Pourquoi, au cours des 20 dernières années, ont-ils préféré la violence au dialogue et l'incitation à commettre des actes terroristes aux négociations? Pourquoi continuent-ils à refuser d'assumer ses responsabilités s'agissant de la bande de Gaza? Pourquoi les propositions de paix présentées par plusieurs Premiers Ministres israéliens ont-elles été systématiquement rejetées par les dirigeants palestiniens? Et enfin, pourquoi est-ce que le Président Abbas continue de faire la sourde oreille aux appels répétés du Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, en faveur de la reprise des négociations?

Beaucoup de choses ont été dites sur la question du mont du Temple aujourd'hui et hier. Israël a maintes fois affirmé sa volonté de maintenir le statu quo, parce qu'il est animé d'un profond respect du principe de la liberté de religion et du lien historique qui unit les trois religions monothéistes au mont du Temple. Cependant, il est clair que ce respect n'est pas mutuel. Récemment, les Palestiniens ont demandé de soumettre à l'UNESCO une proposition visant à inclure le Mur des lamentations, le lieu de la prière juive depuis des millénaires, au site de la mosquée Al-Aqsa. Il est évident que les dirigeants palestiniens sont déterminés à refuser tout lien historique entre le peuple juif et ses lieux saints, et force est de constater que la même approche est à l'œuvre dans les projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Alors qu'Israël continue de reconnaître le lien qu'entretiennent les musulmans avec leurs lieux saints, ces projets de résolution font fi du lien qui unit les autres religions au Haram al-Charif. Ils ne mentionnent même pas son nom juif et chrétien, le mont du Temple – au cas où on l'aurait oublié.

La complexité de la réalité au Moyen-Orient exige que l'ONU lui accorde toute son attention et y consacre un financement approprié. Alors que la transformation politique et la violence sèment le chaos au Moyen-Orient et que le monde doit faire face à l'une des plus grandes et des plus graves crises humanitaires de son histoire, l'Assemblée générale est sur le point de décider, une fois encore, d'adopter des projets de résolution et de détourner des ressources financières précieuses au profit de programmes et d'unités inefficaces ayant pour seule et unique fonction d'attaquer Israël. Je pense notamment au Programme d'information spécial sur la question de

Palestine et à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, qui sont les seules entités du Secrétariat à être consacrées à un conflit particulier ou, plus précisément, à des activités de relations publiques au nom de l'une des parties au conflit. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est, quant à lui, un foyer d'activités anti-israéliennes. Il est tout à fait déconcertant de constater que l'Organisation des Nations Unies consacre environ 6,5 millions de dollars chaque année à des organes qui ont pour seul objectif de promouvoir la propagande palestinienne, alors même qu'elle admet souffrir d'un grave déficit budgétaire. Je pose donc la question : pourquoi est-ce que l'ONU continue de dépenser ces fonds pour promouvoir une politique purement anti-israélienne au lieu de les allouer à ceux qui ont cruellement besoin d'aide humanitaire?

La triste réalité est que ces projets de résolution présentent une vue partielle de la situation et perpétuent une approche à somme nulle du conflit. Le message qu'ils envoient est que la seule façon d'appuyer les Palestiniens consiste à critiquer Israël. Ne nous leurrions pas. Appuyer ces projets de résolution ne fera pas avancer la cause de la paix. Cela ne fera que rendre la paix plus difficile à atteindre. J'invite les membres qui souhaitent véritablement contribuer à l'émergence d'une solution durable pour Israël et les Palestiniens à s'opposer à ces projets de résolution et à prendre des mesures pour faciliter des négociations directes, sans conditions préalables, entre les parties.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/70/L.10, intitulé « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.10, outre les pays énumérés dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Brunéi Darussalam, Cuba, Malaisie, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique populaire lao et Sénégal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie,

Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Ukraine

Par 102 voix contre 8, avec 57 abstentions, le projet de résolution A/70/L.10 est adopté (résolution 70/12).

[La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/70/L.11, intitulé « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.11, outre les pays énumérés dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Brunéi Darussalam, Cuba, Malaisie, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique populaire lao et Sénégal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les

Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Ukraine

Par 99 voix contre 8, avec 59 abstentions, le projet de résolution A/70/L.11 est adopté (résolution 70/13).

[La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/70/L.12, intitulé « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.12, outre les pays énumérés dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Bélarus, Brunéi Darussalam, Cuba, Malaisie, République bolivarienne

du Venezuela, République démocratique populaire lao et Sénégal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Honduras, Nauru, Paraguay, Soudan du Sud, Togo, Tonga

Par 155 voix contre 7, avec 7 abstentions, le projet de résolution A/70/L.12 est adopté (résolution 70/14).

[La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.13, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.13, outre les pays énumérés dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Bélarus, Brunéi Darussalam, Cuba, Kirghizistan, Malaisie, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique populaire lao et Sénégal.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce,

Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Tonga

Par 155 voix contre 7, avec 7 abstentions, le projet de résolution A/70/L.13 est adopté (résolution 70/15).

[La délégation de la République bolivarienne du Venezuela a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Maes (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne souhaite remercier la délégation palestinienne pour la conclusion réussie de nos négociations sur nombre de projets de résolution qui sont soumis à l'Assemblée générale. À l'issue de ces négociations, l'Union européenne confirme sa pratique consolidée dans le vote sur ces projets de résolution. À ce stade, nous voudrions déclarer publiquement qu'en ce qui concerne l'ensemble des résolutions adoptées à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, l'Union européenne et ses États membres considèrent que les mentions du « Gouvernement palestinien » font référence à l'Autorité palestinienne. En outre, l'utilisation du terme « Palestine » dans certaines de ces résolutions ne peut pas être interprétée comme une reconnaissance de l'État de Palestine, et elle est sans préjudice de la position individuelle de chaque État membre de l'Union européenne sur cette question et, par conséquent, sur la question de la validité de l'adhésion aux conventions et traités qui y sont mentionnés. De même, nous précisons que l'Union européenne dans son ensemble n'a pas exprimé de qualification juridique au regard de la notion de « déplacements forcés » utilisée dans un certain nombre de projets de résolution soumis au titre du point 38 et du point 55 de l'ordre du jour.

Enfin, certaines des résolutions adoptées aujourd'hui font également référence à la poursuite des tensions en ce qui concerne les lieux saints à Jérusalem. Je tiens à souligner à cet égard que l'Union européenne est préoccupée par l'évolution inquiétante de la situation et les affrontements violents qui se répètent sur le Haram al-Charif/mont du Temple. Nous sommes pleinement conscients du rôle spécial que joue la Jordanie dans les lieux saints musulmans à Jérusalem. Nous nous félicitons des accords qui ont été conclus entre Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne sur cette question le mois dernier. Nous rappelons les accords précédemment conclus en octobre 2014 et nous appelons à leur pleine mise en œuvre.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis restent profondément préoccupés par le nombre récurrent et disproportionné de résolutions unilatérales de l'Assemblée générale qui visent à condamner Israël – 18 au total cette année. Cette approche unilatérale réduit les chances de paix en sapant la confiance entre les parties et en érodant l'appui international qui est essentiel à l'instauration de la paix. Il incombe à toutes les parties au conflit d'y mettre un terme, et nous sommes déçus que les Membres de l'ONU ne cessent de prendre Israël pour cible sans tenir compte du fait que toutes les parties doivent assumer

des responsabilités et prendre des mesures difficiles. Il est clairement injuste que l'ONU, une institution dont la création repose sur l'idée que tous les pays doivent être traités sur un pied d'égalité, soit si souvent utilisée par des États Membres pour réserver un traitement inégal à Israël.

Parmi toutes ces résolutions annuelles, trois sont particulièrement préoccupantes : celles qui concernent la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Ces résolutions renouvellent le mandat d'organismes des Nations Unies établis il y a des décennies, qui gaspillent de précieuses ressources et renforcent la perception d'un parti pris généralisé de l'ONU contre Israël.

Tous les États Membres devraient se demander s'il est efficace d'appuyer et de financer ces organismes. Les États-Unis demeurent fermement déterminés à promouvoir la solution des deux États. Nous continuons d'appeler toutes les parties à prendre des mesures pour faire cesser la violence, améliorer les conditions sur le terrain en Cisjordanie et à Gaza et faire avancer le processus diplomatique. Cela signifie qu'il faut inverser les tendances actuelles. En effet, le terrorisme, la violence, les implantations et les démolitions font que se met en place la réalité d'un seul État est de plus en plus une réalité, ce qui compromet la viabilité d'une solution des deux États. Il faut donc reprendre la transition lancée à Oslo vers une plus grande responsabilité civile palestinienne. Nous croyons que cela renforcera la sécurité et la stabilité des Israéliens comme des Palestiniens.

Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, se trouve actuellement dans la région pour rencontrer les hauts responsables des deux parties afin de discuter de moyens de contribuer à stabiliser la situation et de faire de véritables progrès vers la solution des deux États. Ce sont les mêmes objectifs que ceux présentés dans la déclaration du Quatuor du 30 septembre, des objectifs que nos partenaires partagent. Nous considérons qu'il est plus que temps de vraiment promouvoir une solution des deux États. À la mi-novembre, le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, a abordé des idées concrètes avec le Président Barack Obama et le Secrétaire d'État John Kerry afin de mettre fin à la violence, d'améliorer

les conditions sur le terrain en Cisjordanie et à Gaza et de faire avancer le processus diplomatique.

Nous condamnons tous les actes de violence ciblant des civils non armés, y compris les agressions à l'arme blanche, les fusillades et les attaques menées au volant d'un véhicule. Des citoyens américains ont été victimes de ces attaques. Il y a moins d'une semaine, Ezra Schwartz, âgé de 18 ans, a ainsi été tué par des terroristes. Les États-Unis appuieront le droit d'Israël de défendre les civils innocents contre le terrorisme, et nous pleurons toute mort d'innocents. Il est essentiel de déployer tous les efforts possibles pour faire preuve de retenue et apaiser les tensions.

Je tiens à rappeler que les États-Unis n'ont cessé de s'opposer à tout effort visant à ôter toute légitimité à Israël et à faire obstacle à sa sécurité à l'ONU, et nous continuerons de le faire avec énergie. Notre opposition constante à la résolution intitulée « Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé » ne signifie cependant pas que nous appuyons les activités de peuplement, et ne doit pas être comprise comme telle. Au contraire, nous considérons que les activités de peuplement israéliennes sont illégitimes et qu'elles nuisent à l'objectif de paix. Durant l'année écoulée, nous avons été extrêmement préoccupés par le fait qu'Israël a favorisé des plans visant la construction de milliers de logements supplémentaires en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous avons clairement affirmé que de tels actes ne font que susciter la condamnation de la communauté internationale, empoisonnent l'atmosphère et sapent les perspectives de paix.

Certes, les États-Unis condamnent sans équivoque les activités de peuplement israéliennes dans les territoires occupés en 1967, mais cela ne justifie pas les résolutions répétitives et unilatérales de l'Assemblée générale qui condamnent Israël. Ces résolutions sapent nos efforts collectifs visant à promouvoir un règlement pacifique du conflit entre Israéliens et Palestiniens, et portent un coup à la crédibilité institutionnelle de l'ONU. Des résolutions partiales ne favoriseront pas la paix. Seuls des choix difficiles faits dans le cadre de négociations bilatérales permettront de la promouvoir. Un plus grand équilibre et moins de partialité à l'Assemblée générale des Nations Unies profiteraient à la paix.

M. Teo (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au titre des explications de vote après l'adoption des résolutions 70/12, 70/13,

70/14 et 70/15. Singapour a voté pour la résolution 70/12, intitulée « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », étant entendu que la référence, figurant au paragraphe 2, à la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, doit être interprétée de la même manière que dans le paragraphe 1 de la résolution 70/15, intitulée « Règlement pacifique de la question de Palestine », c'est-à-dire l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 38 de l'ordre du jour.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Projets de résolution (A/70/L.14 et A/70/L.17)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres qu'ils auront l'occasion d'expliquer leur vote sur les deux projets de résolution avant et après la prise de décision sur chacun d'eux.

Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A/70/L.14, intitulé « Jérusalem ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.14, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Brunéi Darussalam, Cuba, Équateur, Malaisie, Mali, Sénégal et République bolivarienne du Venezuela.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats

arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Togo, Tonga

Par 153 voix contre 7, avec 8 abstentions, le projet de résolution A/70/L.14 est adopté (résolution 70/16).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/70/L.17, intitulé « Le Golan syrien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.17, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Brunéi Darussalam, Malaisie et Mali.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce,

Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Ukraine

Par 105 voix contre 6, avec 56 abstentions, le projet de résolution A/70/L.17 est adopté (résolution 70/17).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne tient à exprimer toute son appréciation et ses remerciements à l'Assemblée générale, qui a de nouveau adopté, comme elle le fait chaque année sans exception depuis 1981, année où Israël a imposé ses lois illégitimes dans le Golan syrien arabe, la résolution intitulée « Le Golan syrien » (résolution 70/17). Nous la remercions également d'avoir adopté d'autres projets de résolution au titre des points 38 et 37 de l'ordre du jour, intitulés « Question de Palestine » et « La situation au Moyen-Orient ». Une fois de plus, mon pays remercie tous les pays qui se sont portés coauteurs de la résolution intitulée « Le Golan syrien » et toutes les délégations qui ont voté pour.

L'appui constant de la majorité des États Membres à ces résolutions montre qu'ils sont attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qu'ils rejettent l'occupation étrangère et appuient notre droit inaliénable à récupérer les territoires syriens occupés par Israël depuis 1967. Il ne fait aucun doute que la majorité écrasante des pays qui ont voté pour ces résolutions envoie un message clair à Israël, à savoir que la communauté internationale rejette son occupation de territoires, ses massacres et ses politiques et pratiques expansionnistes, agressives et racistes, la colonisation, l'imposition de faits accomplis et l'annexion de territoires par la force. Ces pratiques constituent une violation des normes et accords internationaux, dont les plus importants sont la Charte des Nations Unies et la quatrième Convention de Genève de 1949. Elles sont par conséquent condamnées par tous les pays qui respectent véritablement le droit international, cherchent à mettre

fin à l'occupation étrangère, rejettent l'acquisition de territoire par la force, et souhaitent punir tous ceux dont les actes vont à l'encontre du droit international et des dispositions de la Charte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mazzeo (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations argentine et brésilienne pour expliquer notre vote, comme nous l'avons fait les années précédentes, sur la résolution 70/17 sur le Golan syrien, qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale.

Le Brésil et l'Argentine ont voté pour la résolution car nous pensons que, de par sa nature, celle-ci est liée à l'illicéité de l'acquisition de territoires par la force. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Dans le même temps, je voudrais clarifier la position de nos délégations sur le paragraphe 6 de la résolution.

Notre vote ne préjuge nullement du contenu de ce paragraphe, en particulier de la référence qui y est faite à la ligne du 4 juin 1967. Le Brésil et l'Argentine estiment qu'il importe d'avancer dans la recherche d'une solution au volet israélo-syrien du conflit au Moyen-Orient en vue de mettre fin à l'occupation des hauteurs du Golan. C'est pourquoi, au nom des Gouvernements brésilien et argentin, je voudrais insister une fois encore sur l'importance de reprendre les négociations pour trouver une solution définitive à la situation du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Ces deux derniers jours, l'ONU a une fois de plus ouvert son festival anti-israélien annuel, qui se caractérise par l'adoption de résolutions surannées et scandaleuses. Cette mascarade s'est encore aggravée du fait des remarques déplacées formulées par plusieurs représentants, qui montrent clairement à quel point ils se détachent de plus en plus de la réalité.

J'ai été profondément touchée par l'appel lancé par le représentant du Liban à lutter contre la terreur et

l'injustice (voir A/70/PV.62). Or, si seulement le Liban suivait ses propres conseils. C'est un fait que le Parlement libanais est dominé par le Hezbollah, un groupe terroriste qui aide le régime d'Al-Assad à massacrer des civils en Syrie. La malhonnêteté flagrante du Liban est également manifeste lorsqu'il appelle à établir les responsabilités pour les injustices commises. Il suffit de regarder les camps de réfugiés palestiniens au Liban, où les conditions sont parmi les pires de la région, pour comprendre l'hypocrisie de ses propos. Les Palestiniens qui vivent dans ces camps sont constamment soumis à une discrimination extrême et violente, ainsi qu'à une oppression économique et sociale. Parlons-en, des injustices! C'est pourquoi je voudrais suggérer à ce représentant d'examiner de près son propre pays avant de se décider à donner des leçons aux autres.

Il est regrettable que le représentant syrien pense qu'il est habilité à faire la leçon aux autres dans cette salle. La déclaration qu'il a faite tout à l'heure était aussi insignifiante que la légitimité du régime qu'il représente. Je tiens à lui rappeler que la répétition d'accusations sans fondement et de mensonges incessants, même s'ils sont proférés dans un langage verbeux comme le sien, n'en rendent pas les propos plus vrais pour autant.

Nous avons entendu des déclarations scandaleuses de la part de certains pays – comme Cuba, le Venezuela et le Nicaragua (voir A/70/PV.62) – qui ne sauraient être interprétées que comme témoignant d'un manque total de connaissance de toutes les questions ayant trait à la situation du Moyen-Orient. En effet, il semble que leur distance géographique par rapport à cette région est aussi grande que l'écart existant entre leur perception de la situation et la réalité. Pour ce qui est du Venezuela, j'ai été surprise que ce représentant n'ait aucune honte à justifier des actes de terrorisme commis contre des Israéliens innocents. Une déclaration de ce genre par un membre du Conseil de sécurité met à mal la crédibilité de l'ensemble du Conseil.

Le représentant du Pakistan a quant à lui évoqué avec arrogance devant l'Assemblée la victimisation des civils (voir A/70/PV.62). J'aimerais suggérer au Pakistan de faire une introspection minutieuse et de s'occuper plutôt des violations que commet son gouvernement contre d'innocents civils afghans. Les brutalités policières contre les Afghans au Pakistan ont provoqué la mort de 145 personnes, dont 132 enfants, rien qu'au cours de l'année écoulée.

Hier, le représentant de la Libye a énoncé une série d'accusations à l'encontre d'Israël (voir A/70/PV.62). En

l'écoutant, je me suis posé la question de savoir lequel des gouvernements et groupes contrôlant le territoire libyen il représentait. Quelle que soit la réponse à cette question, je puis dire avec certitude que chaque partie au conflit en Libye s'est rendue coupable de répression des droits de l'homme et de massacre aveugle de civils. De graves violations du droit international sont signalées, y compris des bombardements aveugles, des enlèvements de civils, ainsi que des actes de torture et des exécutions.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prendre la parole à cette heure tardive. Mais je me dois de répondre aux mensonges de la représentante de la puissance occupante, qui tente de détourner notre attention de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir les violations commises par Israël dans les territoires arabes occupés, y compris au Golan syrien occupé, et la manière dont nous pouvons mettre fin à cette occupation injuste, qui dure depuis 1967.

La représentante de la Puissance occupante doit comprendre que les propos tenus par ma délégation et d'autres ne sont ni des allégations, ni des sermons, ni de la propagande. Il s'agit de faits étayés qui figurent dans des rapports publiés par les Nations Unies et les organisations des droits de l'homme de par le monde, y compris dans des pays qui sont des alliés et des partisans d'Israël. Le résultat du vote sur les résolutions 70/12, 70/13, 70/14 et 70/15 démontre que la grande majorité des États Membres appuie ces résolutions, qui se basent sur des faits.

Je n'aurais pas assez de temps pour parler de toutes les violations et de tous les crimes commis par Israël dans les territoires occupés. Je me contenterai ici de rappeler la déclaration que nous avons faite aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient (voir A/70/PV.63), au sujet d'une annonce faite par haut-parleur le 29 octobre par un soldat israélien aux résidents du camp de réfugiés d'Aida, à Bethléem. S'exprimant en arabe, il a menacé les résidents du camp de la manière suivante :

« Résidents du camp de réfugiés d'Aida, nous sommes l'armée israélienne. Si vous nous lancez des pierres, nous vous lancerons des bombes à gaz jusqu'à ce que vous mouriez tous. Enfants, jeunes et personnes âgées, vous allez tous mourir. Nous ne laisserons personne en vie. Nous avons capturé l'un d'entre vous, qui est avec nous en ce moment. Nous l'avons pris à son domicile et nous allons l'égorger jusqu'à ce qu'il meure sous vos yeux. Rentrez chez vous,

sinon, nous vous gazerons jusqu'à ce que mort s'ensuive. »

Cela fait un mois que ce soldat israélien a tenu ces propos, qui traduisent bien l'ampleur de la terreur et de la haine que véhiculent les politiques racistes d'Israël, y compris l'appui qu'Israël apporte à des groupes terroristes opérant dans la zone de séparation du Golan syrien occupé, notamment le Front el-Nosra, affilié à Al-Qaïda. Il ne s'agit pas d'allégations, mais bien de faits établis figurant dans les rapports du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. L'Assemblée peut consulter tous ces rapports et se rendre compte qu'Israël collabore avec ces groupes terroristes dans la zone de séparation.

M. Forés Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, de prendre la parole à nouveau, mais je me vois dans l'obligation de répondre à la déléguée d'Israël, qui semble ne pas être au courant des conditions de vie dans son pays ni de ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Je vais lui lire certaines déclarations pour la mettre au fait de la situation.

Voici la première : « Tout terroriste devrait savoir qu'il ne survivra pas à l'attentat qu'il est sur le point de commettre. »

Et la deuxième : « Toute personne qui poignarde des Juifs ou qui fait du tort à des innocents doit mourir. »

Et voici la troisième déclaration : « Vous devez abattre quiconque sort un couteau ou un tournevis ou bien autre chose. »

Sait-elle qui a tenu chacun de ces propos? Je vais le lui rappeler. La première déclaration est du Ministre israélien de l'intérieur, M. Gilad Erdan, qui est responsable des services de police dans son pays. La deuxième a été faite par le chef de la police de Jérusalem, M. Moshe Edri. La troisième est de la bouche du député à la Knesset Yaïr Lapid. Tous occupent d'importantes charges publiques au sein du Gouvernement israélien. L'absence de réaction des autorités compétentes d'Israël signifie que la balance penche en faveur de la politique promue par le Gouvernement de ce pays consistant à « tirer pour tuer », autrement dit, l'incitation à la violence et aux exécutions extrajudiciaires, qui sont un pilier fondamental de la démocratie israélienne et du respect des droits de l'homme dans le style israélien le plus pur. Je rappelle qu'un autre pilier de la protection israélienne des droits de l'homme est constitué par les assassinats ciblés, la répression des manifestations au

moyen d'armes à feu, de tireurs embusqués et de tout type de violences physiques, les arrestations préventives et la détention de mineurs.

Pour les raisons qui précèdent, notre peuple défend depuis 1947 la cause du peuple palestinien et continuera de la défendre. En effet, nous savons ce que subit le peuple palestinien. Nous connaissons toutes les vicissitudes par lesquelles il est passé et tous les crimes qui ont été commis contre lui. C'est pour cela que nous continuerons à défendre cette cause jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et disposer d'un État à l'instar de tous les autres peuples qui sont représentés à l'Assemblée.

M. Vallejos (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse au sujet de ce qu'a dit à notre sujet la déléguée d'Israël qui a insulté l'intelligence de notre peuple. Elle a en effet argué qu'en raison de la distance ou de notre région, nous étions incapables de ressentir l'injustice faite au peuple palestinien. Il est déplorable d'entendre ce type d'arguments aussi grossiers au sein d'une organisation aussi sérieuse que l'Organisation des Nations Unies.

Heureusement, la majorité des Membres de l'Organisation ont démontré en actes leur solidarité en votant pour accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur. Notre gouvernement n'est pas demeuré en reste. Il s'est engagé en faveur de la cause palestinienne depuis la création de l'Organisation. Nous avons toujours voté avec la majorité. Ce n'est pas nous qui nous sommes isolés; je pense que c'est Israël qui, par ses actes, s'est lui-même isolé.

Par conséquent, nous demandons à Israël de mettre fin à ce cercle vicieux d'agression et de construction de colonies de peuplement, qui, en dépit des condamnations de la communauté internationale, se poursuit en toute impunité, au mépris des interdictions imposées par le droit international, dont l'interprétation ne dépend pas de la distance. Que je sache, nul ne peut interpréter le droit international différemment des autres simplement parce que les uns et les autres se trouvent sur des continents différents. Le droit international n'a pas de frontières, et c'est ce qui protège nos pays et leur permet de vivre en paix.

Israël devra continuer de répondre à ceux qui lui demandent des comptes jusqu'à ce que soit adoptée une résolution prévoyant un calendrier précis pour la création d'un État palestinien sur la base des frontières

d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, seule issue et seul moyen d'instaurer au Moyen-Orient la paix juste et durable dont nous avons tous besoin.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis, au nom de l'État de Palestine et de ma délégation, d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui se sont portés coauteurs des résolutions présentées au titre des points de l'ordre du jour relatifs à la question palestinienne et à la situation au Moyen-Orient, en particulier la résolution 70/16 portant sur Jérusalem-Est occupée. Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre gratitude à tous les pays qui ont voté pour ces résolutions, et réaffirmé ainsi une fois de plus cette année leur ferme position de principe en faveur de la juste cause du peuple palestinien et leur appui à notre peuple dans sa lutte pour l'exercice de ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à un État, et le droit des réfugiés palestiniens au retour et à une indemnisation.

Nous sommes très reconnaissants de ce message de fermeté de l'Assemblée générale, qui traduit essentiellement son appui à une position de principe ferme en faveur du respect du droit international et qui porte haut et fort à notre peuple le message que la communauté internationale ne l'abandonne pas. La communauté internationale est à ses côtés dans la lutte qu'il continue de mener pour mettre fin à l'occupation, pour parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine et pour sauvegarder, concrètement, la solution des deux États. Le message envoyé ce soir à notre peuple sera reçu dans la conviction très positive que l'Assemblée n'écoute pas seulement la voix qui déforme les faits en essayant de présenter les victimes – le peuple palestinien vivant sous l'occupation militaire étrangère d'Israël – comme étant responsables de l'horrible situation d'occupation étrangère actuelle.

À cet égard, la position de la représentante d'Israël ne diffère en rien de celle de toutes les puissances coloniales, en particulier les puissances poursuivant leur colonisation, qui, tout au long de l'histoire, ont accusé les victimes de tous les crimes ignobles commis par l'agresseur et l'occupant. Nous nous demandons quand la Puissance occupante se réveillera de son déni

de la réalité et admettra qu'elle occupe les territoires de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est. Plus tôt elle s'éveillera à la conscience de son statut d'occupant et commencera à négocier sérieusement pour mettre fin à l'occupation, dans un laps de temps relativement court, plus près nous serons tous de parvenir à la paix.

Mais si elle continue à vouloir fouler au pied la volonté du peuple palestinien, elle ne réussira pas. Si elle continue à essayer d'assiéger notre peuple à Gaza, à Jérusalem-Est et à Al-Khalil, elle ne réussira pas à briser la volonté du peuple palestinien. Nous sommes comme tous les peuples qui sont représentés dans cette salle, lorsqu'ils ont voté contre le colonialisme et ont réussi à recouvrer leur liberté et leur dignité. Nous sommes exactement comme les membres de l'Assemblée, et c'est pour cette raison que, chaque année, ils votent à une majorité écrasante d'appuyer notre cause et nos droits. Nous ne cherchons pas à isoler qui que ce soit, si ce n'est le régime d'occupation impitoyable. Il doit être isolé, il doit être dénoncé et il doit être vaincu, car l'occupation est la source de tous les maux dont souffre notre peuple. Nous remercions vivement l'Assemblée de nous aider à sa manière en défendant le droit international et en adoptant les résolutions d'aujourd'hui, contribuant ainsi à la lutte que mène le peuple palestinien sur le terrain et partout ailleurs pour essayer de mettre fin au fléau de l'occupation et accéder à l'indépendance.

Lorsque nous avons hissé notre drapeau devant l'Organisation des Nations Unies, il est faux de dire que ce geste était dénué de sens. Le drapeau est un symbole des droits du peuple palestinien et de son aspiration à la liberté et à la fin de l'occupation. Lorsque les membres de l'Assemblée ont non seulement voté pour que le drapeau soit hissé à l'ONU, mais ont également participé à ce moment historique avec nous dans le jardin qui se trouve à l'extérieur de ce bâtiment, ils ont donné à notre peuple la force de poursuivre sa lutte légitime. Nous sommes comme tous les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui ont acquis leur indépendance après avoir mis fin au colonialisme. Nous sommes le dernier avant-poste à défendre la liberté des peuples vivant sous occupation étrangère et sous le colonialisme. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par tous les États Membres pour nous aider à rejoindre la communauté des nations en mettant fin à l'occupation de notre terre et en permettant à l'État de Palestine d'être indépendant.

Nous sommes persuadés que grâce à la lutte du peuple palestinien, ainsi qu'à la contribution de

l'Assemblée générale et à l'adoption des résolutions et programmes visant à aider notre peuple face à cette occupation sans merci, le jour viendra où nous pourrons instaurer la paix et mettre fin à l'occupation, avec l'État de Palestine vivant dans la paix et la liberté au Moyen-Orient, côte à côte avec tous les États qui l'entourent, y compris Israël. Nous pourrons alors ouvrir la porte à un nouvel avenir digne de ce nom, non seulement pour nous, notre peuple et nos enfants, mais aussi pour tous, y compris le peuple israélien.

Nous sommes prêts et disposés à le faire, non pas au moyen de procédés malhonnêtes – « venez négocier avec nous » – mais dans le cadre d'un processus collectif sérieux avec tous les États Membres, comme ils l'ont déjà fait à plus d'une reprise, afin de convaincre l'occupant impitoyable et obstiné de redescendre de sa colline pour négocier, dans le cadre d'un processus collectif et en toute bonne foi, la fin de l'occupation et l'ensemble des questions relatives au statut final, qui sont connues de tous : les frontières, les réfugiés, Jérusalem, les colonies de peuplement, l'eau, la sécurité et les prisonniers.

Lorsque ce moment-là sera imposé par la volonté collective de tous les États Membres, nous nous

rapprocherons de la paix. Cela ne se fera pas en lançant des invitations à des négociations, au moment même où une situation illégale est en train d'être créée sur le terrain. Cela n'arrivera jamais. Nous avons essayé de le faire dans le passé et notre situation n'a fait qu'empirer pour devenir catastrophique. Ceux qui souhaitent négocier avec nous de bonne foi doivent reconnaître qu'ils sont les occupants et qu'ils doivent mettre fin à leur occupation.

Je remercie le Président et cet organe international respectable, l'Assemblée générale, reflet de la volonté collective de l'humanité, de sa position de principe en faveur des résolutions d'aujourd'hui et des autres qui ont été adoptées par les différents organismes des Nations Unies. Aucun des mensonges ni des gesticulations ne saurait convaincre dans cette salle, parce que l'Assemblée générale représente un groupe d'éminents diplomates qui ne peuvent accepter les mensonges ni la distorsion des faits. Ses membres connaissent la vérité, ils promeuvent la vérité et la justice, et nous les remercions vivement de tout ce qu'ils font.

La séance est levée à 16 h 15.